

## Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN RI-RTF

Nom de l'établissement : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie

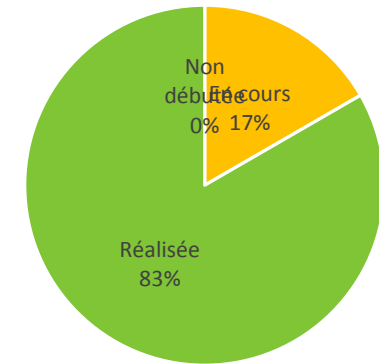
Programme-service : Jeunes en difficulté

Région : Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Date de la visite : 9, 10, 11 et 12 mai 2017

Première reddition de comptes: 9 mai 2019

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	1	1	2
Les activités de la vie quotidienne	0	0	4	4
Des lieux adaptés	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au 6 novembre 2017			Reddition de comptes au 9 mai 2018			Reddition de comptes au 9 mai 2019		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
		1	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires afin de développer une procédure d'élaboration et de révision des plans d'intervention des usagers et d'en assurer le suivi.		X			X		
2	Le MSSS recommande que l'établissement prenne davantage de moyens afin de compléter et de transmettre tous les documents essentiels qui permettront aux ressources d'offrir des services adaptés aux besoins des usagers.		x				x			X
3	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires afin d'utiliser la contention et l'isolement dans le respect des orientations ministérielles.			x			x			x
4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin de développer et de maintenir un partenariat efficace avec les ressources.		x				x			x
5	Le MSSS recommande que l'établissement prenne davantage de moyens pour mettre en place des modalités et des procédures afin de répondre aux normes de qualité ministérielles.		x			x				x
6	Le MSSS recommande que l'établissement élabore les procédures nécessaires au suivi professionnel des usagers au regard de toutes les étapes de leur placement dans une ressource.		x			x				x
<b>THÈME 3 : LES LIEUX ADAPTÉS</b>										
7	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin que les espaces de vie soient sécuritaires pour les usagers confiés à une ressource.			x			x			x